

LE SPECTATEUR

DE

L'ORIENT.

Livr. 46 et 47. — 23 Juil. (6 Août.) 1855.

Esquisses de la littérature Grecque moderne.

(Voir les Livraisons 9, 11, 25, 33 et 34 du Spectateur).

—0000—

Par le coup d'œil rapide que nous avons jeté jusqu'ici sur les destinées de la littérature grecque moderne, on a pu voir que le coup porté par la tyrannie à toutes les manifestations de la vie nationale des Grecs, ne lui a pas été moins fatal. Le souffle de la mort qui a passé sur la Grèce, a dépouillé cet arbre autrefois si robuste, qui étalait aux brises de la liberté les plus belles fleurs de l'intelligence. Cependant au milieu de ce morne désert, l'oreille attentive pouvait encore saisir par intervalles un léger murmure, qui prouvait que la vie n'y était pas entièrement éteinte; et sur le tronc desséché, de faibles bour-

geons, caressés parfois par quelque rayon éphémère, arrivaient jusqu'à un épanouissement maladif, et faisaient voir que la sève, retirée au contact glacial de l'hiver, n'était pas tarie sans retour. C'est ainsi que, selon qu'un reflet de liberté se projetait sur les cimes escarpées, ou sur les villes animées par l'industrie des Grecs, on a vu se produire ou ces chants rustiques, qui sont comme la fraîche haleine des montagnes, comme un retentissement lointain de l'antiquité héroïque, ou ces essais de littérature savante, qui semblaient augurer et en même temps préparer l'avenir.

Mais les temps avançaient ; le décret de la providence devait être accompli. La Grèce respirait sous son linceul ; son immobilité n'était pas celle de la mort ; sa nuit n'était pas sans lendemain. Et lorsque l'aube de ce jour de régénération eût commencé à poindre, la littérature devança l'aurore, et reparut à l'horizon, comme si elle devait guider de sa lumière la Grèce dans la nouvelle carrière où elle allait entrer. Ce jour qui parut enfin, fut un jour de terrible épreuve ; il sembla devoir compléter l'œuvre lente des trois siècles de destructions. L'effort suprême que tentait la Grèce, ressemblait à de l'agonie ; la mort et la dévastation étendaient partout leur empire. Ce n'est pas dans ces heures de convulsions, sur ce sol mouvant et détrempé de sang, que la littérature pouvait être cultivée. Le moment était tout à l'action, on n'avait pas le loisir de penser. Les armes remplaçaient la plume ; les écrivains se taisaient, comme les oiseaux effrayés lorsque l'orage éclate ; et l'histoire de la littérature grecque est marquée à cette période par une page blanche. Ce silence absolu n'est quelquefois interrompu

que par quelques hommes privilégiés, qui, ne vivant que par la pensée, et faisant abstraction des vicissitudes du présent et des bouleversements du monde matériel, anticipaient sur l'avenir de liberté et de paix qui leur était dévoilé par la voix prophétique du cœur. De ce nombre était le célèbre Coraï, qui, établi loin de la Grèce, quoiqu'il y fût toujours présent par le sentiment, et ne doutant pas un instant qu'elle ne sortit triomphante de sa lutte, ne s'occupait déjà que de son organisation politique, et cherchait, dans de longues introductions, dont il accompagnait ses précieuses éditions des auteurs classiques de l'antiquité, à la guider dans la carrière de vie qui s'ouvrait devant elle, et à l'initier aux principes qui sauvent les peuples, qui leur donnent la liberté lorsqu'ils ont conquis l'indépendance, et qui les conduisent à la prospérité et à la gloire. Ces *introductions*, qui ont aussi été publiées à part, peuvent être toujours lues avec plaisir, pour la limpidité et la beauté de leur style, et pour le patriotisme élevé et tout taillé à l'antique, qui les inspire. Les intentions y sont pures, et les raisonnements ceux d'un esprit habitué aux spéculations de la philosophie et à la recherche de la vérité. La philosophie est sans doute le foyer où viennent se concentrer toutes les forces de l'entendement humain ; mais d'un foyer il part les rayons les plus divergents. La vérité est une, mais elle a plusieurs faces ; et l'esprit humain, même avec l'aide de la philosophie, n'en aperçoit souvent qu'une seule. C'est, croyons-nous, l'histoire de plus d'un système et de plus d'une école. Coraï avait consacré toute sa vie aux recherches philologiques ; or la logique de la grammaire n'est pas toujours la même que celle de la politique. Ayant été témoin

oculaire d'une partie de la révolution française, ayant vu l'enthousiasme d'une grande nation pour les nobles principes qu'elle imposait à l'Europe par ses triomphes, après se les être imposés à elle-même par les sacrifices les plus immenses, il en fut imbu et épris à son tour, et écrivit ces *Introductions*, qui témoignent souvent de la force et même de la violence de ses convictions, pour engager sa patrie renaissante à calquer sur eux son organisation politique. Peut-être si, pour la gloire de la Grèce, il avait vécu plus long-temps, sa confiance dans leur efficacité eût-elle été ébranlée, et on lui en eût montré les côtés vulnérables, auxquels peu de monde songeait alors.

Cependant, grâce au courage de ses fils, courage applaudi alors sans réserve par tous les peuples civilisés, la Grèce sortit enfin triomphante de sa lutte désespérée, et son affranchissement rappela du même coup à la vie son activité littéraire. Son problème social avait alors changé de nature ; il s'agissait pour elle, non plus de préparation ou de lutte, mais bien de conservation et d'organisation ; et la littérature, expression suprême et miroir fidèle de la société, a dû porter, elle-aussi, cette empreinte des temps. Le peuple Grec n'était plus une masse inerte, écrasée par la tyrannie ; chaque individu, relevé à la dignité de l'homme, devenait un citoyen, ayant des droits à défendre et des devoirs à remplir. Ces droits et ces devoirs sont les mêmes partout, car ils émanent de la nature. Mais il n'y a que les nations civilisées qui s'occupent à les approfondir, et cherchent à se mettre à même de sauvegarder les uns, et de s'acquitter dignement des autres. Voilà pourquoi, dès le premier instant de leur émancipation, les Grecs ont considéré l'instruction com-

me un besoin universel, et non plus comme un luxe réservé à quelques individus d'élite, qui autrefois se donnaient la mission de se passer le flambeau sacré et d'en entretenir la flamme. Leur premier congrès national, réuni au bruit du canon ennerzi sous les orangers d'Epidaure, pour proclamer les droits imprescriptibles du peuple Grec, n'eut pas de soin plus pressant que de s'occuper de l'instruction publique. Son second décret, après celui qui consacrait l'existence nationale, concernait l'organisation des écoles primaires, et l'adoption pour tout le pays de la méthode lancastrienne. C'était celle qui convenait le mieux aux temps et aux nouvelles conditions du peuple ressuscité. Cette méthode est pour ainsi dire l'instruction en fabrique ; elle a tous les avantages, mais aussi quelques uns des défauts communs à tous les produits d'atelier, une production plus rapide et plus étendue, mais aussi moins perfectionnée. Plus de matière et moins de solidité, plus d'objets et moins de pesévérance, tel devait être le caractère de l'instruction, à laquelle le peuple entier était appelé à participer, et tel aussi celui de la littérature, qui, chez tous les peuples, est à l'image et au niveau de l'instruction. En effet, depuis la révolution, la littérature a étendu sa circonférence, elle est devenue plus universelle, et a embrassé un plus grand nombre d'objets ; mais souvent la manière dont elle les traitait se ressentait-elle du nouveau besoin de produire à la hâte pour beaucoup produire.

C'est surtout à cette circonstance qu'il faut attribuer le nombre comparativement borné d'ouvrages originaux et la grande proportion des traductions qui constituent le répertoire littéraire de cette époque. En inférer que le peuple essentiellement créateur, qui a étonné l'antiquité

par la fertilité prodigieuse de son génie, ait dégénéré au point d'avoir perdu toute force d'initiative, ce serait porter un jugement superficiel et peu équitable. L'activité fébrile qui s'était emparée de chacun et de tous, le besoin de mettre la main à l'œuvre commune de régénération, était peu propice à la vie spéculative d'auteur. La vie réelle réclamait tout le temps et tous les soins. La nation réveillée, marchait d'un pas rapide; elle n'attendait pas; elle voulait apprendre beaucoup et vite. Ceux qui se croyaient appelés à l'instruire, au lieu de compositions laborieuses et de longue haleine, préféraient porter à leur patrie le tribut de leurs connaissances, en traduisant quelques uns des ouvrages de réputation établie, qui ne les détournassent pas sérieusement de leur tâche plus matériellement active dans la société. Ils remettaient ainsi la Grèce en possession d'une partie des trésors dont elle avait autrefois doté l'univers. Une autre circonstance, qui peut aussi rendre compte du petit nombre d'œuvres originales dans la nouvelle littérature de la Grèce, c'est que, si les idées sont inépuisables, les formes qu'elles revêtent pour se produire ont à peu près été épuisées par les efforts réunis de tant de peuples et de tant de siècles. Aussi les produits tout à fait originaux et sans précédents sont-ils, de nos jours, assez rares dans les littératures de tous les pays, et devaient l'être à plus forte raison dans celle de la Grèce à peine naissante, qui, ayant été violemment arrêtée dans son progrès, avait à passer par bien des chemins battus, avant de se frayer encore une route nouvelle. Dans les circonstances exceptionnelles où se trouvait ce pays, nous pensons même que cette multitude de traductions est un symptôme des plus

heureux, en ce que, loin de prouver de la stérilité et de l'impuissance intellectuelle, elle fait au contraire voir que les Grecs, à peine revenus à la vie, ambitionnaient de se mettre au pas des nations les plus avancées, et se sentaient mûrs pour s'approprier tout ce qu'ils trouvaient chez elles qui méritât d'être imité. Chez les peuples primitifs et barbares, la littérature, avant d'arriver à son développement entier, commence d'ordinaire par les premiers bégayements de la poésie, articule ensuite quelques cris informes de l'histoire, et n'avance que par degrés sur les autres parties de domaine de l'intelligence.

Ce n'est pas la marche qu'elle a suivie depuis vingt ans en Grèce. Elle rentra dans sa carrière interrompue, faible sans doute et d'un pas chancelant, mais elle voulut aussitôt parcourir cette carrière dans tous les sens, et parut à l'aise dans tous les sentiers qu'elle y trouvait tracés. Seulement elle avait à rattraper les trois siècles de léthargie à laquelle la tyrannie l'avait condamnée, et avant de rien produire de neuf, elle s'occupa à absorber ce qu'elle trouvait d'utile dans les littératures étrangères. C'est de ce besoin que naquirent les nombreuses traductions dans toutes les branches des connaissances humaines, depuis les livres élémentaires, jusqu'aux sciences transcendantes et aux produits de la belle littérature. Les écoles en ont particulièrement profité. Elles ont été munies des traductions des meilleurs livres d'enseignement sur les Mathématiques (Fourcroix, Bourdon, Legendre, Lacroix, Coppe, Mayer Hirsch etc.), sur la Géographie (Crozat, Balbi etc.), sur l'Histoire (Rollin, Ségur, Montesquieu, Müller, Goldsmith, Schlosser, Bredow, Kietly etc.), sur la Philosophie (Kant, Descartes, Thurot, Gros, Spurzheim etc.).

Dans le domaine du droit et des sciences politiques, la littérature s'est enrichie entre autres des traductions des principaux ouvrages de Rousseau, Volney, Bentham, Sey, Jouy, Frittot, Macarel, Vattel, Mackeldey, Donou, Biguon, Gros, etc. Le code civil de France a été traduit, et quelques unes de ses parties les plus importantes ont été substituées aux dispositions de la législation Byzantine, qui est en vigueur en Grèce. Ce travail, ainsi que les procédures, qui ont été empruntées en partie à la France et en partie à l'Allemagne, ont enrichi la langue moderne d'une infinité d'expressions techniques, que des hommes aussi versés dans la science du droit que dans la philologie, ont ressuscitées des auteurs anciens. Les sciences naturelles, la médecine, les sciences de la guerre ont aussi contribué à cette masse de traductions par les ouvrages les plus estimés en France et en Allemagne tels que la zoologie de Miln-Edwards, la pathologie de Hufland, la pathologie générale de Schomel, l'anatomie de Brund; et dans les sciences militaires, Crépi, sur le service de l'artillerie, Decker, sur la tactique, Lamy, sur la fortification passagère, etc. etc. La plus grande partie des œuvres d'Alexandre Dumas, d'Eugène Sue et de plusieurs autres des principaux romanciers de la France, une foule de drames, ont initié la Grèce aux beautés du Parnasse français, allemand et italien. A ces traductions que nous ne citons qu'en guise d'exemples, nous pourrions en ajouter plusieurs centaines encore; mais l'énumération en serait oiseuse: elles n'ont de caractéristique que le fait même de leur existence et leur grande proportion dans la masse des produits de la littérature de cette époque. Avec une prudence instinctive, qui laisse

bien augurer de l'avenir, la Grèce thésorise avant de s'appliquer à produire.

Cependant un terrain généreux, même avant que l'heure de l'ensemencer ne soit venue, se couvre spontanément de verdure qui témoigne de sa fertilité naturelle. C'est ainsi que la littérature grecque, bien qu'encore à sa période passive, n'en a pas moins mis au jour quelques ouvrages originaux, qui prouvent que sa puissance productive n'est pas entièrement éteinte, et qui présagent une riche moisson quand l'heure en sera venue.

Une foule de livres didactiques ont été écrits par des hommes qui se sont voués à l'instruction de la jeunesse: des Hellénistes distingués, tels que Vardalachos, Assopios, Gennadios, Coumas, Vambas, Pampoukis, et plusieurs autres, ont composé des grammaires du grec ancien, essayant chacun de nouvelles méthodes, dans l'intention de simplifier et d'abréger l'étude de cette langue, à laquelle la jeunesse ne pourrait plus, comme autrefois, consacrer exclusivement tout son temps. D'autres y ont ajouté des grammaires du Latin, du Français, de l'Anglais, de l'Allemand, de l'Italien, de l'Hebreux etc, ainsi que des dictionnaires de toutes ces langues. Parmi ces derniers, il est juste de relever le dictionnaire grec moderne-grec ancien de M. Scarlatos Byzantios, qui est une œuvre de recherches et dénote de profondes connaissances philologiques. Son dictionnaire qui explique le grec ancien en grec-moderne, est un résumé du Trésor de Henri Etienne, qu'il a enrichi de plus d'une remarque digne d'être recueillie. Nous citerons aussi le dictionnaire français-grec de MM. Samourcassi, Nicolaïdès et Rangabé fils, comme le premier essai dans lequel on

s'est appliqué à comparer le grec-moderne à toute l'étendue d'une langue aussi vaste que le français, et à puiser à la source inépuisable de la langue hellénique, tous les mots qui peuvent rendre ceux d'un grand dictionnaire français, c'est à dire tous ceux qui expriment la totalité des idées des temps modernes. On conçoit combien un travail de cette nature a pu contribuer à parer le grec-moderne de toutes les richesses qui lui reviennent par droit d'héritage, et à le rendre digne d'un peuple qui aspire à s'élever à l'égal de tous ceux qui l'entourent. De nombreuses encyclopédies grecques anciennes (comme celles de MM. *Cométas*, *Pharmakidès*, *Rangabé*), latines (par *Ulrichs*), françaises (par MM. *Ralli*, *Rangabé*) et plusieurs autres, offrent les textes nécessaires à l'enseignement, et dispensent de l'achat de volumineux auteurs, qui était autrefois une des difficultés sérieuses de l'instruction en Grèce.

Cependant ces compilations n'ont pas empêché les plus grands travaux philologiques. *Corai* a continué jusqu'à sa mort, arrivée en 1832, ses éditions des classiques, toujours remarquables par la correction scrupuleuse du texte, et accompagnées de commentaires qui sont marqués au coin de la plus profonde érudition et de la plus saine critique. *N. Douca*, qui autrefois avait doté les écoles des ses éditions des Orateurs, de Thucydide, d'Arrien et de plusieurs autres prosateurs, a publié à ses frais, et distribué gratuitement à tous les jeunes gens qui étudient, Homère, les poètes dramatiques, Théocrite et Pindare, accompagnés de paraphrases et de commentaires, dans lesquels cependant une critique sévère peut souvent trouver à redire. *M. Garpola* a eu l'heureuse idée de publier

les scholies anciennes dans le même format que celui de l'édition stéréotype des auteurs grecs, faite à Leipzig. La mort l'a enlevé au milieu de ce travail utile, qui en remplaçant les éditions volumineuses et difficiles à acquérir, eût offert de si immenses facilités aux études classiques. Les commentateurs d'Homère, ceux d'Euripide, de Pindare et d'Isocrate ont seuls vu le jour. *M. A. Radinos* a traduit Hérodote en grec moderne, *M. J. Nicolaou* en a fait autant des Parallèles de Plutarque; *M. Vardalachos* a traduit la Cyropédie de Xénophon; efforts louables, tendant à rendre les Grecs d'aujourd'hui plus familiers avec les œuvres de leurs ancêtres, mais rendus désormais presque superflus par le développement qu'a pris l'idiome moderne, et qui tend à le rapprocher du grec ancien.

Un des philologues les plus éminents de cette époque est le Père *C. Oeconomos*, que nous avons vu tenir le premier rang parmi les orateurs ecclésiastiques avant la révolution. Son ouvrage par lequel il refute avec une immense érudition et par des arguments le plus souvent irrécusables, le système d'Erasmus sur la prononciation du grec, et réhabilite presque en entier la manière de prononcer du grec d'aujourd'hui, est écrit dans le goût de polémique un peu acerbe des plus anciens philologues. Dans son traité en trois gros volumes sur l'affinité du slave et du grec, il aborde et discute en maître les questions les plus ardues de la philologie ancienne. Ses *Grammatica* sont une histoire lumineuse et savante du développement des lettres chez les anciens. *Sérajus* a aussi écrit un traité sur la poésie, sous le titre de «*Calliope*.» Il est aussi l'auteur d'un dictionnaire très-méthodique de l'orthographe ancien. *C. Assopios*, le coryphée des hellé-

nistes grecs après la mort de Coraï, professeur de littérature à l'université d'Athènes, a publié une savante introduction à Pindare, où Thiersch et Bœckh lui ont sans doute servi de guides, mais où il fait aussi preuve de sa vaste érudition. Son histoire des auteurs Grecs sous forme de dictionnaire, est un ouvrage d'une grande étendue et d'un mérite non moins grand. Il n'en a paru que le premier volume, et il est à regretter qu'il y manque le commencement aussi bien que la fin; car le savant professeur, qui n'avait eu d'abord que le projet de publier une simple liste alphabétique des prosateurs et des poètes de l'antiquité, a laissé les trois premières lettres de son catalogue sous cette forme incomplète, après s'être décidé à étendre son cadre. — Le savant médecin *Carathéodori* de Constantinople, a publié un traité profond sur les lettres EI qui étaient inscrites sur la porte du temple de Delphes. Il y trouve occasion de parler du nombre platonique, et en donne une solution des plus ingénieuses. Le même auteur a déployé tous les trésors de son savoir inépuisable dans un traité sur les lettres de l'Alphabet, qui n'a pas encore été livré à la publicité. — Le nombre platonique a aussi occupé la sagacité de M. Minas Minoïde de Macédoine, celui qui a découvert le manuscrit des fables de Braubrias. Les circonstances ne lui ont permis jusqu'ici de publier que la première partie de son travail, qui, écrit en grec littéral, dénote une profonde connaissance de la littérature ancienne, en même temps que des mathématiques. — M. *Moustoxydès* de Corfou, dont la réputation est européenne, a publié sous la forme d'un ouvrage périodique, intitulé «*Helléonomné-ΕΟΝ*», un grand nombre de savantes dissertations philo-

logiques ou traitant de l'histoire grecque au moyen-âge. Son ami. M. *Economidès* de Chypre, a réussi, par la publication d'une seule inscription de Locride, où il a étalé de vastes connaissances de littérature et d'archéologie, à se placer au premier rang des philologues de son pays. Les restes de l'antique splendeur des Grecs, et les documents de leur vie publique, gravés sur le marbre, et qui jonchent leur sol, sont foulés aux pieds du Turc grossier, et incapable, dans son ignorance, d'apprécier les trésors inestimables dont le sort l'a rendu l'indigne dépositaire. Les Grecs auraient justifié les accusations de leurs détracteurs, ils auraient prouvé qu'ils ne valent pas beaucoup mieux, et ne promettent pas beaucoup plus que les barbares qui les oppriment, si, ayant repris possession de leur terre classique, ils ne témoignaient pas à ces nobles ruines plus d'intérêt et de sollicitude que n'avaient fait leurs maîtres. Mais ils n'ont pas mérité ce reproche. Un de leurs principaux soins dans les parties de la Grèce qui ont secoué le joug, a été de les recueillir, de les préserver, de les étudier. Une loi du royaume grec établit des Musées, et défend la destruction ou l'exportation des antiquités. Le sentiment public a devancé cette loi lorsqu'elle n'existait pas encore. L'explication des inscriptions a naturellement ouvert une nouvelle carrière aux recherches des Grecs qui se livrent à l'étude des lettres; outre M. *Economidès*, il est juste de nommer M. *Philétas*, d'Épire, comme lui professeur à Corfou, qui s'est aussi occupé avec beaucoup de talent et de succès de l'étude des inscriptions trouvées à Corfou. M. *Philétas* a aussi traduit en très-beaux vers grecs-anciens, le IV^e livre de l'Énéide. — Parmi ceux qui se sont occupés d'inscriptions à Athènes, nous devons

citer M. *Eustratiadès* et M. *Papasliotès*, deux jeunes professeurs, qui, dans des publications partielles, ont donné des preuves de solides connaissances en épigraphique. M. A. R. *Rangabé* a entrepris de réunir en un seul corps toutes les inscriptions qui ont été trouvées en Grèce depuis son affranchissement. Deux volumes de ce grand ouvrage sont déjà sortis des presses, et contiennent près de 2500 inscriptions. Si nous faisons mention du journal archéologique d'Athènes, ce n'est que pour le signaler comme un recueil où l'on peut trouver réunis les textes d'un grand nombre d'inscriptions, et pour exprimer nos regrets que les textes n'y soient pas donnés avec plus de soin et plus d'exactitude.

Dans le domaine de l'histoire, M. C. *Paparigopoulo* a écrit un précis de l'histoire grecque, dont la première partie récapitule et met à la portée des écoles élémentaires, le résumé des travaux des plus grands historiens modernes de la Grèce, dont la seconde partie est une histoire de la révolution grecque particulièrement recommandable pour l'impartialité de ses vues. Quelques monographies historiques de M. *Paparigopoulo*, p. e. un traité sur l'établissement des Slaves en Grèce dans le moyen-âge, un autre sur la véritable année de la prise de Corinthe par les Romains, brillent autant par la beauté du style que par l'éclat de la pensée. M. *Coumas* a écrit une histoire universelle en 12 volumes sur le modèle de Schlosser. Son style est lourd et difficile, et il a eu le tort de vouloir helléniser les noms qui se prêtent le moins à cette transformation, au point de les rendre méconnaissables, et souvent impossibles à deviner. M. C. *Schinas*, aujourd'hui ambassadeur de Grèce à Vienne,

a publié la première partie d'une histoire des anciens peuples de l'Asie, où il fait preuve d'une immense érudition, et d'une connaissance non moins profonde des sources orientales, que des classiques anciens et des grands travaux des modernes; et M. A. R. *Rangabé* a composé un abrégé de l'histoire grecque, tiré particulièrement des historiens grecs, et destiné aux écoles. — L'histoire de la révolution grecque a surtout été traitée par M. *Tricoupi*, aujourd'hui ministre de Grèce à Londres, d'une manière digne de son sujet. La clarté et la poésie du style, aussi animé que pittoresque, l'entraînante beauté du récit, la chaleur de l'exposition, l'appréciation modérée et impartiale des faits, qualité si rare dans un auteur qui a été lui-même un des acteurs du grand drame qu'il décrit, toutes ces brillantes qualités font de ce grand ouvrage, dont les deux premiers volumes ont paru jusqu'ici, un monument qui honore la littérature nationale. Avant lui, *J. Rizo*, le poète renommé, dont nous avons eu plus d'une fois occasion de parler, avait écrit, pendant son séjour en Suisse, en français, et dans un style vigoureux, qui ne serait pas désavoué par les meilleurs auteurs de la France, l'histoire des premières années de la révolution. Cet ouvrage a eu l'honneur d'une traduction allemande. Le poète *Alexandre Soutso* a traité la même période, également en français. Cette histoire respire la poésie, et touche par plus d'un côté au roman. Deux autres histoires de la révolution, dont l'une en 4 volumes, par le vicaire *Phranzès*, l'autre beaucoup plus longue (2 volumes ont seuls paru), par *Spétiadès*, ancien ministre de l'intérieur, ainsi que les Mémoires en 3 volumes de *Germanos*, évêque de Patras, sont remarquables en ce que les faits y sont racontés par des témoins ocu-

laïres. Mais ils sont souvent défigurés en passant par le prisme des passions ou des opinions des auteurs, et ce défaut n'est nullement racheté par le mérite du style. *J. Philémon*, le rédacteur du journal le *Siècle*, a écrit l'histoire curieuse de l'Hétérie. L'histoire de Carai-caki par le sénateur *G. Aenian*, celle de Capodistrias et de Coraï par le philologue *N. Doucas*, celle des trois îles (Hydra, Spezzia et Psara), par *M. S. Homéride*, ci-devant maire du Pirée; celle des batailles navales et celles d'Hydra par *Miaouli*, le fils du célèbre amiral, celle d'Athènes par *Sourmeli*, n'ont pour la plupart que la valeur de matériaux dont l'historien ne peut pas toujours faire usage sans les avoir soumis à une sévère critique.

Parmi les traités historiques, il faut encore signaler un *Essai philosophique de l'histoire de la Grèce* par *M. Cozaki Typaldo*, aujourd'hui directeur de la Bibliothèque publique de la Grèce. Le mérite incontestable de cet ouvrage, qui se propose d'expliquer les causes de la grandeur et de la décadence de la Grèce, eut encore été supérieur, s'il n'avait pas précédé les grands travaux modernes sur l'histoire grecque, dont l'auteur aurait sans doute fait son profit avec la sagacité dont il fait souvent preuve. — Le médecin *Levkias*, qui écrivait le grec ancien avec l'élégance de Lucien, a publié un livre sur l'origine des Grecs, pour réfuter l'hérésie de *M. Fallmerayer*. — Un autre médecin qui se distingue par ses vastes connaissances philologiques, *M. Soph. Economos*, fils du grand théologien dont nous avons parlé plus haut, a écrit la biographie de Marc de Chypre, auteur qui florissait au moyen-âge. — *M. Zambélios* de Zante, a écrit en guise d'introduction à une collection de chants nation-

naux, un long ouvrage sur la civilisation grecque du moyen-âge, où il déploie un esprit philosophique et des vues neuves et profondes sur un sujet qui intéresse au plus haut point l'histoire en général et la nationalité grecque en particulier.

M. Contogonis, professeur de Théologie à l'université d'Athènes, est l'auteur d'une Mythologie méthodique, ainsi que d'une archéologie hébraïque. — *M. L. Ross*, a écrit en grec, dans un style qui peut servir de modèle, une archéologie des arts chez les Grecs et les peuples de l'Asie, puisée presque entièrement au Manuel de Müller.

Les ouvrages géographiques n'ont pas non plus fait défaut à cette époque. *M. J. R. Rangabé*, le fidèle traducteur de Corneille et de Racine, a publié en trois gros volumes les *Hellénica*, ou description topographique, archéologique et statistique de toute la Grèce affranchie, ainsi que des îles de la Turquie et de l'état Ionien. C'est un ouvrage où il a réuni, coordonné avec méthode, et souvent éclairé de ses propres jugements, tout ce qui est contenu dans les auteurs anciens ou dans les voyageurs contemporains, ainsi que ce qui résulte des inscriptions ou des documents publics, sur la topographie comparée, sur la population, sur les produits et sur les monuments de toutes les localités de la Grèce ancienne et moderne. — Le ci-devant patriarche *Constantius*, a écrit une topographie d'Égypte, et une autre de Constantinople. Mais ce dernier thème était surtout réservé à la plume élégante et érudite de *M. S. Byzantios*, qui a décrit dans trois gros volumes en 4^o, ornés de lithographies, les localités de Byzance ancienne et moderne, celles du Bosphore, les anecdotes qui s'y rattachent, les mœurs et usages sous les

empereurs chrétiens et sous les Turcs. De ce bel ouvrage, qui instruit comme un livre de recherches, et qui plaît comme un roman, il n'y a encore que le premier volume qui ait été publié. — M. *Chourmouzy* de Constantinople, a écrit une description de l'île de Candie, qu'il a visitée en tout sens. — Enfin M. *Sakellariou*, a traité en trois volumes, dont le premier seul a paru, de la topographie ancienne et moderne de Chypre, de ses monuments, de ses produits, de son histoire, de sa population, de ses mœurs. Engel a sans doute servi de base à son travail; mais il l'a enrichi aussi de ses propres observations, et de recherches consciencieuses faites sur les lieux. — *Vlastos* a publié une archéologie de Chios, dont les principaux matériaux lui ont été fournis par les notes de *Corai*.

Les ouvrages philosophiques ne peuvent pas être nombreux à cette époque. Dans la marche ordinaire de l'entendement humain, l'homme ne fait retour sur soi-même, qu'après avoir embrassé la nature extérieure; de même un peuple n'arrive à généraliser ses conceptions et à trouver les plus hautes formules de la pensée, que lorsque, ayant développé toutes ses facultés, et ayant acquis une grande masse de connaissances, il s'est élevé à l'apogée de l'intelligence. Cependant, nous l'avons dit, le peuple grec n'a pas eu à passer par toutes les gradations que doivent franchir les nations qui s'élèvent lentement du dernier jusqu'au premier degré de la civilisation. Il n'avait pas à parvenir par de pénibles efforts; il n'avait qu'à rentrer dans son antique héritage, et il se trouvait aussi fort apte à faire des emprunts à ses voisins plus opulents que lui. Les études

philosophiques ne se sont par conséquent pas trouvées trop supérieures à son degré de développement; et non seulement elles ont été admises et sont suivies avec empressement dans l'université, et même dans les écoles inférieures, mais elles sont aussi représentées dans la littérature. L'archimandrite et ancien professeur *Vamba* a écrit un traité de Philosophie d'après *Thurot*, et une morale. Il est aussi l'auteur d'une rhétorique fort estimée. — *D. Panaghiotou*, a traité des facultés de l'âme. — Le professeur *Serujus* a composé une Psychologie; — le professeur *Comnos*, une introduction à la philosophie; — *Héracléidès*, une histoire de la philosophie. — *Salteli* a traité des principes de la philosophie platonicienne, dans un ouvrage qu'il a intitulé «*Socrate*». — *M. Renieri* est l'auteur d'un essai de philosophie de l'histoire, aussi éclatant par la forme, que profond par la pensée. — *M. Braila* de Corfou a écrit sur les idées premières, un ouvrage qui, pour la justesse et l'étendue de ses vues, a acquis une réputation méritée. — *M. Cotzia*, professeur de l'histoire de la philosophie à l'université d'Athènes, a publié une dissertation sur Schelling et sur son école.

C'est à deux raisons que la stérilité de la littérature théologique doit être principalement attribuée. La première est la pauvreté dont les prêtres grecs ont toujours fait profession, mais qui, poussée jusqu'aux bornes de la misère, sans qu'aucune mesure ait encore pu être prise pour son adoucissement, s'oppose au développement et à l'instruction du clergé en masse. La seconde tient à l'esprit même de l'église grecque, qui, repoussant toute innovation, n'admet plus la possibilité de discussions dogmatiques après le septième synode, et depuis que l'église, a

été scindée, car le droit d'examiner et d'interpréter les dogmes ne pouvait appartenir, selon ses principes conservatifs, qu'à la totalité de la chrétienté, lorsqu'elle était réunie. Ces causes ne pouvaient cependant pas porter sur les livres de dévotion et les ouvrages de religion nécessaires à l'enseignement, tels que des catéchismes et des histoires saintes, et plusieurs de ces livres ont été composés par de savants ecclésiastiques, ou des membres du corps enseignant. — Le professeur *Contogoni* a écrit en deux volumes une histoire des pères de l'église des trois premiers siècles. Il a su rendre avec beaucoup de talent le caractère de cette grande époque, si glorieuse pour l'église, et qui offre plus d'une compensation à la Grèce pour les grands noms de son antiquité payenne. — Le R. *Missaël Apostolidès*, archevêque d'Achaïe et professeur à l'université d'Athènes, a fourni les écoles d'une excellente Morale chrétienne, qui prouve combien la philosophie est facile à concilier avec la religion, et conduit au même but par des voies différentes. — *Th. Pharmacidès* a publié en 7 gros volumes la Bible avec ses commentateurs. C'est une œuvre d'autant plus importante, que l'église grecque permet la lecture de la Bible à tous ses membres, et que le Livre saint est en effet en Grèce dans les mains de tout le monde, et compose souvent toute la bibliothèque du pauvre. — MM. *Rallis*, président de la cour de Cassation, et *Potlis*, avocat, ont entrepris la publication en 6 gros volumes de tous les canons des Synodes, et des S^{ts} Pères, précédés du Nomocanon de Photius, avec leurs nombreux commentateurs, et des corrections et des notes puisées dans les manuscrits de plusieurs Bibliothèques de l'Europe qu'ils ont compulsés, et

particulièrement dans un code découvert par les éditeurs, et qui est en leur possession. M. *Calliga*, professeur de l'université, a publié une traduction du traité de Biener sur les collections des Canons de l'église orientale, avec une longue et savante introduction du traducteur. — Si la controverse sur les sujets dogmatiques ou canoniques n'est plus possible dans l'église grecque, une autre question a donné lieu à de fréquents débats, depuis que cette église a cessé d'être foulée aux pieds d'une autorité tyrannique et ennemie du nom chrétien. Il s'agit de déterminer les relations dans lesquelles l'église réhabilitée doit se trouver vis à vis de l'état. Sur ce champ de violents combats ont été livrés. Les champions étaient d'un côté, le P. *Oëconomos*, et M. *G. Macrocordatos*, professeur de Droit à l'université d'Athènes, un homme d'une érudition solide, et de convictions inébranlables. Ceux-ci invoquent les canons et l'histoire ecclésiastique, pour soutenir que l'action de l'église doit être en tout et toujours indépendante du contrôle de l'état. La partie adverse défendue par le P. *Pharmacidès*, invoque aussi l'histoire, et ce qu'elle dit être le bon sens, pour prouver le droit du gouvernement à s'immiscer à toutes les affaires de l'église, au moins, d'après l'opinion des plus modérés, pour tout ce qui ne relève pas purement du dogme. L'exemple de la Russie ne suffit ni aux uns ni aux autres. Pour ceux-là l'église russe n'est pas émancipée de l'autorité temporelle autant que les canons le prescrivent; pour ceux-ci, elle ne l'est que trop au gré de la raison. Ces deux manières opposées de voir ont donné naissance à plusieurs ouvrages de polémique, dont quelques uns sont pleins de savoir, sans respirer toujours cet esprit de charité qui est le caractère et le triomphe

de la religion chrétienne. — Un autre sujet de controverse a été donné par l'archimandrite *Vambas*, qui a traduit en grec-moderne l'ancien et le nouveau testament. Le langage de la Bible est assez généralement compris par les Grecs d'aujourd'hui, mêmes les plus illettrés. Cependant, comme il est de la plus haute importance d'en populariser le plus possible la lecture, et de la rendre facile aux classes les plus infimes du peuple, le travail de M. *Vambas* n'était pas sans utilité; seulement il a cru devoir consulter pour l'ancien testament aussi le texte hébraïque, et lui reconnaître par conséquent une authenticité égale, si non supérieure quelquefois à la traduction des Septante. Le P. *OEconomos* a protesté contre cette manière de traiter la traduction que l'église grecque considère comme inspirée, et il en est résulté une vive polémique, qui a produit un grand nombre d'ouvrages, et en dernier lieu un livre très-remarquable du P. *OEconomos*, en 4 très-gros volumes, qui, sous le titre modeste d'un traité sur la traduction des Septante, embrasse une infinité d'autres questions, et est un modèle de style et un trésor de science.

Les sciences physiques et mathématiques ont surtout leur application à l'industrie, qui, pour être activée, a besoin de capitaux. Les Grecs ont donné leur sang et leurs biens pour racheter leur liberté. Malgré leurs efforts et leur activité, le temps leur a manqué pour reconquérir les ressources matérielles, dont l'industrie ne peut pas se passer. Cependant les mathématiques élémentaires sont enseignées dans toutes les écoles. M. *Bouris* professeur d'Astronomie, M. *Baffa*, M. *Carantinos*, en ont composé des cours complets. D'autres ont fourni aux écoles des

traités spéciaux d'arithmétique, d'algèbre, de géométrie ou de trigonométrie. MM. *C. Soutso*, ancien ministre de la guerre, et *A. R. Rangabé*, ont publié conjointement un recueil en 2 volumes de problèmes d'algèbre et de géométrie, calqué sur l'ouvrage de Mayer Hirsch, mais beaucoup plus étendu que le recueil allemand. — M. *E. Psychas* est l'auteur d'une physique en 2 volumes; M. *A. Lauderer*, professeur à l'université d'Athènes, d'une chimie en un gros volume.

La Médecine est un art essentiellement né de l'expérience, qui est elle-même la fille du temps. Le temps qui s'est écoulé depuis l'émancipation de la Grèce, n'est pas suffisant pour avoir enrichi son expérience médicale. La plupart des livres qui ont paru sur des sujets de médecine, sont destinés à l'instruction de la jeunesse, et ont été puisés aux meilleurs ouvrages scientifiques des autres pays. Tels sont une anatomie de *D. Macrocordatos*, précieuse surtout par la peine immense que le savant auteur s'est donnée pour fixer la terminologie si difficile de la science. M. *Zavitsanos* est aussi l'auteur d'une anatomie. M. *Affendullî*, professeur de l'université, est l'auteur d'une anatomie générale d'après Bruns. — Le professeur *N. Costi*, médecin du Roi, a publié une *Mæcutique*, ou traité de la science de l'accoucheur; — M. *Archigène*, des éléments de Pathologie. — Parmi les ouvrages qui peuvent être considérés comme de nouvelles contributions à la science, nous pouvons citer: *Héstiotes*, sur les hémorragies; — *Décigalas*, sur la petite vérole; — *Birdas*, sur la vie humaine; — *Lallantidès* « de vita somatica », en latin; — *Soph. OEconomos*, de la pathologie générale des anciens, en latin; — *Vouros*, de la

Pharmacologie des anciens ; — *Mavrogiannis*, du climat d'Athènes. — Le médecin *Goudas* publie sous le nom d'*Abelle*, un ouvrage périodique, qui contient une foule d'observations et d'excellentes dissertations de l'éditeur lui-même, et des autres principaux médecins de la Grèce.

Les sciences militaires ont aussi été enrichies d'un grand nombre d'ouvrages, tels que l'Hoplisme (ou théorie des armes), par le capitaine d'artillerie *J. Rizo*, fils du ministre de ce nom, que nous avons plus d'une fois cité comme un des principaux auteurs de son pays ; — la théorie de l'Artillerie par *J. Axélos*, capitaine d'artillerie ; — la fortification passagère, par le major *Sapounzaki* ; — la tactique par le capitaine *Zimprakaki*, d'après *Decker* ; — les Règlements par le général *Rhodus* ; — la théorie de la marine, par *Vrionis* ; — un dictionnaire militaire par le capitaine *Chanzeri*, qui a su retrouver dans les auteurs anciens tous les mots qui pouvaient être appliqués à la science moderne de la guerre.

Un ouvrage en 3 volumes sur l'agriculture, par *G. Paléologue*, appartient aussi aux sciences appliquées, et répond à l'un des besoins les plus urgents de la Grèce régénérée.

Mais ce sont surtout les sciences politiques et celles du droit qui ont été les plus productives en ouvrages originaux. *M. Politas* de Corfou a écrit, avec une profonde connaissance de l'antiquité, sur les règles suivies à Athènes pour l'adoption de nouvelles lois. — Dans un ouvrage intitulé «*Solon*», *M. Papadouca* a réuni les lois attiques, qu'il commente en les comparant aux lois correspondantes des codes modernes. Un autre ouvrage du même auteur, intitulé «*Hippodamus*», contient les principes du droit

constitutionnel, ainsi que l'examen et l'appréciation de la constitution actuelle de la Grèce. — *M. Cocconi* a écrit en 2 volumes, l'histoire des principales constitutions de l'antiquité. — L'avocat *M. Saripolos*, ci-devant professeur du droit des gens à l'université d'Athènes, a publié deux gros volumes sur cette branche du droit. — L'ouvrage de *M. Ralli* sur le code de commerce est fort important en ce qu'il fait ressortir les différences qui existent dans cette partie de la législation, entre les lois grecques et les lois françaises, et surtout pour ce qui concerne le droit maritime et de navigation. Le bureau du ministère de la justice a publié *Harménopoulos*, avec des renvois aux lois romaines. *M. C. Clonaris*, avocat, a donné une traduction en grec-moderne du même auteur. *M. P. Papatrigopoulos*, membre de la cour de cassation et professeur de droit romain à l'université d'Athènes, publie en ce moment un ouvrage sur les élémens du droit civil en vigueur en Grèce, qui sont : la législation byzantine, le droit canon de l'église orientale, et les lois partielles du Royaume, tirées des législations de la France et de l'Allemagne, et appliquées aux besoins du pays. *M. Calliga* a traité avec plus d'étendue, de ses mêmes sources du droit hellénique, en mettant à profit les travaux les plus remarquables des légistes français et allemands ; quatre volumes de ce bel ouvrage ont jusqu'ici vu le jour. Le Comte Palma, membre de la cour de cassation, a écrit deux volumes sur le code français, et sur les modifications à y apporter pour le rendre applicable à la Grèce ; et *M. G. Mavrocordato*, que nous avons vu jouer un grand rôle dans les discussions théologiques, a publié un volume sur le droit commercial. *M. Feder*, de Bavière, ancien avocat général près la cour

Royale d'Athènes, et professeur de droit à l'université, a écrit sur la procédure civile de la Grèce, un ouvrage, dont le style ferait honneur au meilleur philologue de ce pays, et qui devient plus intéressant encore par la circonstance que l'auteur a été un de ceux qui ont travaillé aux matériaux qui ont servi à confectionner cette partie de la législation grecque. De cet important ouvrage, il n'a paru jusqu'ici que le premier volume. De *Ch. Rousso-poulos*, avocat général à la cour de cassation, enlevé à un âge prématuré, il a paru un volume d'œuvres posthumes, contenant des dissertations sur les parties principales de la procédure, et des comparaisons de la législation grecque avec celles de France et de l'Allemagne, qui témoignent de sa grande sagacité et de sa profonde connaissance du droit. Cet ouvrage a été publié comme supplément de la *Thémis*, ouvrage périodique, consacré aux sciences du droit, et dirigé par *M. L. Sgoutas*. *M. Fré-aritès*, professeur de l'histoire du droit, a traduit *Marez-zoll*, et l'a enrichi de notes qui rendent la traduction deux fois aussi volumineuse et aussi importante que l'original. *M. Hydroménos*, avocat de Zante, est l'auteur d'un dictionnaire des termes techniques de la législation grecque, ouvrage indispensable pour les îles Ioniennes, qui, ayant obtenu en dernier lieu du L. II. commissaire de substituer dans leurs tribunaux le Grec à l'Italien, ont naturellement voulu adopter la terminologie du code hellénique. *M. Joannidès*, conseiller à la cour Royale d'Athènes, a entrepris la publication d'un Répertoire de la jurisprudence grecque, puisé dans la législation aussi bien que dans les arrêts de la cour de cassation et des cours d'appel, et arrangé par ordre alphabétique et par

ordre de matières. Chaque matière est précédée d'une longue dissertation, qui tend à en coordonner les détails. Dix gros volumes ont déjà paru de cet immense travail, et il en faut tout autant encore pour le compléter. C'est une œuvre de patientes études, qui honore son auteur, et qui est d'une grande utilité pour le barreau de la Grèce. — La traduction de *Taglioni* (Comparaison du code Napoléon au droit Romain) par *M. Phlogaïti*, président de la cour Royale de Nauplie, et celle du droit maritime de *Pardessus* par *M. Esaias*, avocat à Syra, méritent d'être citées parmi les ouvrages originaux, pour l'excellence des notes qui les accompagnent. *M. J. Soutso*, professeur de l'Economie politique à l'université d'Athènes, a publié sur la production des richesses un ouvrage, qui expose et discute avec beaucoup d'éloquence et de lucidité les systèmes proposés par les meilleurs économistes sur cette matière, et y ajoute les vues individuelles de l'auteur sur ces différents principes ainsi que sur leur application à la Grèce.

Tous ces travaux d'érudition, de jugement, et de persévérance, ne constituent pas encore une littérature nationale, si par ce mot il faut entendre la plus noble expression de l'intelligence et des sentiments d'un peuple; mais ils peuvent suffire à prouver que, pendant les vingt ans qui se sont écoulés depuis qu'ils existent parmi les nations, les Grecs ne se sont pas montrés tout à fait indignes de la mission qui semble leur être réservée en Orient, et qu'il serait injuste de désespérer de leur avenir.

A.

(La suite prochainement.)

De l'émancipation des chrétiens sous le régime ture.

—0000—

L'émancipation des chrétiens sous le régime ture est proposée depuis quelque temps comme un des moyens de solution de la question d'Orient. L'Angleterre et la France elles-mêmes, semblent avoir fait de cette combinaison un des pivots de leur politique, dans le double espoir de rendre la vie au gouvernement ottoman et la paix au pays, et de neutraliser ce qu'on appelle l'influence russe sur les populations chrétiennes de la Turquie. En effet, réconcilier avec la Porte ces populations, en les relevant d'une position dégradante, en leur faisant accorder la plénitude des droits civils et politiques, et en infusant à l'administration de l'empire les qualités précieuses qui distinguent ces races éminemment intelligentes, c'est non-seulement faire tarir la source des mécontentemens et des révoltes intérieurs, c'est aussi décupler, moralement encore plus que matériellement, les forces aujourd'hui défailantes du gouvernement de Constantinople. D'autre part, en faisant obtenir aux chrétiens beaucoup plus que tout ce que le cabinet de Saint-Petersbourg ait jamais demandé pour eux, l'Europe occidentale détournerait à son profit les sentimens de reconnaissance qu'ils peuvent encore professer pour la Russie. L'idée est donc de tout point excellente, malheureusement il est permis de douter qu'elle soit praticable.

Qu'est-ce que l'émancipation ? A la considérer dans

tous les pays et dans tous les temps où elle s'est produite avec le plus d'éclat, de suite et de succès, à Athènes, à Rome, en France, en Irlande, l'émancipation est la réhabilitation politique de classes asservies qui, tout en ne participant pas au régime du droit commun, n'en constituent pas moins, par la langue, par la religion, par les rapports sociaux et par l'intérêt politique, un seul corps de nation avec la classe privilégiée. Or, en Orient, la question de l'émancipation est posée non pas entre deux classes appartenant à un seul corps de nation, mais entre des religions irréconciliables, entre de nationalités qui n'ont pas eu même un commencement de fusion, entre des rapports sociaux incompatibles, entre des langues qui ne présentent aucun point de contact, aucun moyen d'union ; en un mot entre des élémens hostiles par leur constitution religieuse, nationale et sociale, encore plus que par leur constitution politique.

L'origine de l'inégalité des droits remonte d'ordinaire, il est vrai, à une invasion étrangère, à une conquête où les vainqueurs appartenaient bien souvent à une race différente de celle des vaincus. Ainsi en Irlande où il y eut un double asservissement à la suite d'une double conquête, conquête des indigènes irlandais par les Anglo-Normands, sous Henri II; conquête des catholiques par les protestans, depuis Henri VIII, dans la première, la race celtique fut subjuguée par la race germanique, et dans la seconde, bien qu'il y eût déjà en Irlande beaucoup de catholiques d'extraction anglo-normande, la masse néanmoins de la classe asservie était encore d'origine celtique. Il en a été de même en France; le régime féodal, source principale de la scission séculaire de sa population

en classes privilégiées et en classes roturières, y fut le produit de la conquête de la société gallo-romaine, par la race franco-germanique. Enfin le premier noyau de la *plebs* de Rome, et du *démos* d'Athènes, se forma, selon toutes les probabilités, des indigènes du pays qui, ici comme en Italie, furent obligés de reconnaître la souveraineté de tribus plus ou moins étrangères.

Nous ne nierons donc pas que le mouvement d'émancipation a eu presque toujours pour raison d'être primordiale et originelle, une invasion étrangère, une superposition de races diverses, analogue à celle qui fut amenée en Orient par la conquête ottomane. Mais ici finit le seul trait de similitude qui existe entre la position actuelle des Turcs vis à vis des chrétiens, et la situation mutuelle des classes qui ailleurs s'entrechoquèrent, les unes au nom du privilège, les autres, au nom du droit commun, pour aboutir au triomphe de ce dernier principe. Partout ailleurs cette querelle politique avait été précédée de l'union sociale et nationale des intrus avec les indigènes; il y eut là fusion plus ou moins complète de ces élémens autrefois hétérogènes, bien avant que ne fut posée la question de l'émancipation; tandis qu'en Orient, la victoire matérielle des Turcs ne fut pas suivie d'une alliance morale quelconque entre eux et les chrétiens; elle a conservé jusqu'à nos jours ce caractère brutal et égoïste qui fit que les vainqueurs et les vaincus ne cessent pas de former deux sociétés séparées et hostiles dans toutes les conditions de leur existence. Ce parallèle est utile à poursuivre pour l'intelligence du sujet qui nous occupe.

A Athènes et à Rome, toute distinction de races avait

disparu dès le sixième siècle avant notre ère, époque à laquelle se rapportent les premiers pas qui y ont été faits dans la voie de l'affranchissement politique des classes asservies. Toutes les parties de la population de l'état y étaient déjà liées par la même langue, la même religion, le même intérêt national. La querelle entre le *démos* et les *eupatrides*, entre la *plebs* et les *patriciens*, était devenue une simple querelle de partis politiques, tels qu'on en trouve parmi les nationalités les plus compactes. Au milieu de leurs dissidences, il éclatait de ces sympathies mutuelles qui ne germent que sous l'influence bienfaisante du sentiment fraternel. Plus d'un patricien et plus d'un eupatride, ressentant vivement l'iniquité de l'oppression exercée par leurs castes, se firent les champions des griefs du peuple, au détriment de leurs propres intérêts et quelquefois au péril de leur vie. A Athènes, ce sont des eupatrides qui deviennent les promoteurs de toutes les lois, de toutes les institutions, de toutes les réformes par lesquelles fut préparée et accomplie l'œuvre de l'émancipation du *démos*: faut-il rappeler que Solon, Cleisthènes, Aristide, Périclès étaient des eupatrides? Et quant à Rome, qui ne sait le dévouement que montrèrent de tout temps pour les intérêts des plébéiens, les grandes familles des Valerius, des Horatius, des Fabius? Qui a pu oublier le sort tragique de Sp. Cassius, l'auteur de cette loi agraire qui assigna aux plébéiens une partie de *l'ager publicus*?

L'histoire de France présente la même fusion des élémens nationaux dans ses origines, la même combinaison des partis politiques dans ses développemens. L'établissement complet du régime féodal est l'époque, dit Augustin Thierry, où finit dans la Gaule franke la distin-

ction des races; au lieu de nationalités diverses, on ne trouve plus qu'une population mixte à laquelle l'historien peut donner dès lors le nom de *française* (*). C'était au dixième siècle, et ce n'est qu'à la suite de cette incorporation des vainqueurs avec les populations indigènes, que commença l'œuvre de l'émancipation qui, partant de la renaissance des municipalités libres et de la rénovation de l'autorité royale, et grandissant successivement par l'avènement du tiers, par les luttes des états-généraux et des parlements, et par les immortels travaux de grands ministres et de rois plus grands encore, devait recevoir son dernier complément dans la constituante de 1789. Dans cette lutte de six siècles entre la noblesse et le tiers état, il y eut sans doute beaucoup d'animosité de castes, mais il n'y avait plus de haines de races. S'agissait-il de repousser l'invasion de l'Anglais ou de mettre un terme aux prétentions exagérées de la papauté, on voyait toutes les classes de la nation se réunir pour délivrer la patrie commune, et pour appuyer les droits de la royauté, qui était aussi le représentant commun de la patrie. Dans ses querelles intestines mêmes, la noblesse ne restait pas toujours impitoyable devant les griefs du tiers, et, comme à Athènes, comme à Rome, l'on a vu aussi en France, des mandataires des classes privilégiées, sacrifiant leurs propres avantages sociaux et politiques, élever la voix en faveur des droits imprescriptibles du peuple. Aux états-généraux convoqués après la mort de Louis XI, un discours fut prononcé qui contenait des propositions telles que celles-ci: « La royauté » est un office, non un héritage. — C'est le peuple sou-

(*) Histoire du Tiers état, p. 20. Édition de Bruxelles.

» verain qui dans l'origine créa les rois. — L'État est la
 » chose du peuple; la souveraineté n'appartient pas aux
 » princes, qui n'existent que par le peuple. — Ceux qui
 » tiennent le pouvoir par force ou de toute autre manière,
 » sans le consentement du peuple, sont usurpateurs du
 » bien d'autrui. — En cas de minorité ou d'incapacité du
 » prince, la chose publique retourne au peuple, qui la
 » reprend comme sienne. — *Le peuple, c'est l'universa-*
 » *lité des habitans du royaume*; les états-généraux sont
 » les dépositaires de la volonté commune. — Un fait ne
 » prend force de loi que par la sanction des états, rien
 » n'est saint ni solide sans leur aveu. » Eh bien, ces ma-
 ximes si nettement, si péremptoirement posées en faveur
 des droits du peuple, étaient proclamées au quinzième
 siècle, non par un mandataire des classes plébéiennes,
 mais par un gentilhomme, le sire de la Roche, député
 de la noblesse de Bourgogne (*). Il est évident qu'il n'y
 a qu'un homme qui a la conscience de parler pour des
 concitoyens, pour des membres d'une même famille na-
 tionale, pour des enfans d'une même patrie, qui puisse
 tenir un pareil langage.

En Irlande, enfin, où une conquête religieuse entée sur
 une conquête nationale vint retarder naturellement la
 fusion des classes, cette fusion était pourtant très avan-
 cée à l'époque où, en 1778, on procéda à la première abo-
 lition de quelques unes des lois pénales portées contre
 les catholiques. « Lorsque l'Angleterre protestante se
 » trouva aux prises avec l'Irlande catholique, la question
 » de race, dit Gustave de Beaumont, s'effaca devant celle
 » du culte. Alors, sans doute, on vit encore des vain-

(*) Histoire du Tiers État, p. 75—79.

» queurs et des vaincus : mais les vaincus ne furent point
 » des Irlandais, ce furent des catholiques, les uns de race
 » anglaise, les autres Irlandais d'origine. Il y eut un parti
 » religieux abattu, point de nation conquise» (*). Ce fut
 un premier point de gagné, car cette révolution mit hors
 de cause, ou à peu près, la haine nationale. Il est vrai que
 celle-ci fut remplacée par l'animosité religieuse, qui en-
 fanta à son tour les plus terribles lois pénales contre les
 dissidens. Mais comme après tout ce n'était pas deux
 religions qui y étaient en lutte, mais deux rites d'une
 seule et même religion, qui ne présentaient point des in-
 compatibilités radicales de rapprochement, il était à pré-
 sumer que le progrès de la civilisation finirait par adou-
 cir avec le temps, leurs rapports politiques et sociaux ;
 c'est ce qui arriva en effet. Pour tout ce qui tenait à
 la religion, les lois pénales étaient tombées en désué-
 tude longtemps avant l'émancipation politique des Ir-
 landais; non-seulement on tolérait le culte dissident,
 mais en 1742 le vice-roi d'Irlande, lord Chesterfield,
 ordonna expressément qu'on ne troublât point les ca-
 tholiques dans l'exercice public de leur religion (**). Il
 n'y avait que les lois qui assuraient aux protestans le
 monopole des avantages sociaux et politiques, qui rece-
 vaient leur stricte exécution. Et encore s'abuserait-on é-
 trangement si l'on croyait que les catholiques fussent
 complètement dépouillés de tout droit politique: le jury,
 la liberté de la presse, le droit d'association, la responsa-
 bilité des agens du pouvoir, *l'habeas corpus* étaient des

(*) L'Irlande sociale, politique et religieuse. 5^e Edition. Tome I, p. 161 — 162.

(**) L'Irlande, tome I, p. 131-136.

garanties dont profitait le dernier des catholiques, aussi
 bien que le tout-puissant protestant; pendant très-long-
 tems, les catholiques avaient été même en possession du
 droit électoral, dont ils ne furent privés que de 1727 à
 1793, époque où il leur a été concédé de nouveau et dé-
 finitivement (*). Il n'y a pas jusqu'à l'antipathie sociale
 des deux rites qui ne fût essentiellement atténuée. Dans
 la seconde moitié du dernier siècle, leurs rapports con-
 servaient déjà si peu de leur ancienne âpreté, que les vo-
 lontaires de 1778 qui étaient commandés par tout ce qu'il
 y avait dans le pays de riches, de propriétaires et de
 gens notables, votèrent la résolution suivante: « Que
 » comme hommes, comme Irlandais, comme chrétiens et
 » comme protestans, nous nous réjouissons de voir
 » s'adoucir les lois pénales existantes contre nos conci-
 » toyens les catholiques romains, et que nous attendons de
 » la mesure proposée au parlement, les conséquences les
 » plus heureuses pour l'union et la prospérité de l'Irlan-
 » de » (**). Ainsi la lutte, en Irlande, de nationale qu'elle
 avait été d'abord, s'est transformée en querelle religieuse,
 pour devenir plus tard une question sociale et politique,
 question dont on pouvait déjà prévoir le dénouement par
 l'action des sympathies qui éclataient dans les rangs mê-
 mes des classes privilégiées; en sorte que, quand com-
 mença en 1778 cette réhabilitation sociale et cette union
 politique qui devait aboutir à l'émancipation de 1829,
 la nouvelle législation ne fit que consacrer un état de

(*) L'Irlande, tome I, p. 127, 137. Tome II, p. 1-9.

(**) L'Irlande, tom. I, p. 136-137.

choses existant depuis longtemps dans les mœurs et dans les sentimens du pays.

C'est que l'émancipation ne peut atteindre le but qu'elle a en vue, et devenir un véritable bienfait pour l'État, qu'à la condition de venir couronner une fusion précédemment élaborée et accomplie dans les élémens de la population. Il ne faut pas oublier que l'émancipation n'est pas seulement un acte de réhabilitation d'un peuple dans ses droits; si elle n'était que cela, elle se confondrait aisément avec l'indépendance nationale de ce peuple, avec sa séparation du corps politique dont il faisait antérieurement parti. L'émancipation au contraire, est avant tout un acte de politique intérieure; elle se propose de consolider l'union des diverses fractions de l'État et d'en assurer la paix intérieure; elle cherche à former dans son sein un intérêt politique et national unique, et à mettre au service de cet intérêt toutes les forces actives de la nation. Mais si le travail de l'égalisation des droits se fait sur un fond de nationalités diverses et hostiles, il est évident qu'au lieu de faire cesser les dissidences intérieures, cette émancipation là en augmentera les motifs et les occasions, et que loin d'accroître la puissance de l'état, elle constituera dans son sein un antagonisme plus fort que jamais. Chaque une de ces nationalités, conservant intacts tous les élémens constitutifs de son existence, cherchera naturellement à se servir des nouveaux moyens d'action qu'elle aura obtenus, au profit de son propre intérêt politique, qui restera comme auparavant hostile à celui de la nationalité dominante; et vous aurez ainsi dans le pays, au lieu de la paix, l'anarchie; dans le gouvernement central, au lieu d'une restauration de ses forces, une faiblesse accrue en

raison de nouvelles difficultés que lui aura créées cette émancipation; enfin, au bout de tout cela, au lieu de l'union, le démembrement.

Il ne faut pas être doué d'une bien grande perspicacité pour prévoir que c'est là l'avenir qu'on préparerait à l'Orient par l'émancipation des races chrétiennes sous le régime turc. Les Turcs et les chrétiens y sont encore à l'heure qu'il est, justement dans l'état où ils se trouverent au premier moment de la conquête. Mêmes haines mutuelles, même antagonisme; nulle trace de ces nobles sympathies, que nous avons vu éclore dans d'autres pays parmi les classes privilégiées, pour les souffrances des classes asservies; pas l'ombre d'un rapprochement, encore moins d'union. Et non-seulement cela est ainsi, mais il n'en pouvait être autrement. Une fusion de deux sociétés, régies l'une par le Coran, l'autre par l'Évangile, était chose impraticable en ce sens que toute composition, toute concession mutuelle leur était interdite. Il fallait absolument que l'une ou l'autre abdiquât; car, remarquez-le bien, ici il ne s'agit pas seulement de deux religions fondées sur des principes moraux opposés, de langues qui n'offrent aucune analogie dans leurs radicaux et leur grammaire, de traditions et d'aspirations hostiles; des élémens aussi discordans auraient déjà été très difficiles à se combiner; mais ce qui creuse un véritable abîme entre le mahométisme et le christianisme, c'est surtout la singulière incompatibilité que présente le règlement civil des sociétés qui en découlent. Organisation de la famille, éducation des enfans, constitution du mariage, mœurs, rapports sociaux, calendrier, jour de repos de la semaine, il n'y a pas un seul point de la vie

civile de la société qui n'y diffère du tout au tout. Maintenant on espère passer l'éponge sur tout cela au moyen de l'émancipation. Tandis que partout ailleurs, là même où il n'existait pas d'incompatibilités tellement radicales, on a commencé par la fusion pour aboutir à l'émancipation, ici l'on veut marcher au rebours par l'émancipation à la fusion. Mais c'est tout simplement impossible, car on ne construit pas un édifice en commençant par le faite. Prenons, par exemple, une institution entre dix, celle précisément sur laquelle on semble fonder les plus grandes espérances : nous voulons parler de la conscription. A supposer que les chrétiens se laissent recruter, ou on les incorporera dans des bataillons turcs, ou on en fera des corps séparés. Si les soldats chrétiens sont versés dans des cadres turcs, dans quelle langue seront faits les commandemens et les harangues ? comment les soldats et les sous-officiers turcs subiront-ils les ordres donnés et les punitions infligées par des officiers chrétiens ? quel sera l'emblème du drapeau ? si c'est le croissant, quel sera l'attachement que pourront avoir pour lui, des soldats chrétiens habitués, de père en fils, à considérer ce signe comme l'attribut abhorré d'une servitude de douze générations, comme la négation même de la croix ? Et lorsque ces bataillons mixtes se trouveront devant l'ennemi, devant cet ennemi qui se présente au nom de l'orthodoxie et qui fera briller aux yeux des soldats chrétiens le symbole sacré de la rédemption. . . . mais nous nous arrêtons, car nous marchons ici sur un terrain brûlant. Que si au contraire on institue des corps militaires purement chrétiens, on s'exposerait à des conséquences bien plus graves encore ; car on peut avan-

cer hardiment qu'un million de baïonnettes russes seraient pour la Turquie un danger moins pressant que ces quelques bataillons organisés dans son sein, et que le jour où il se trouverait quelque part en Orient dix mille hommes de troupes chrétiennes, tous les protocoles du monde ne sauveraient pas le gouvernement ottoman d'une chute inévitable.

Nous allons au devant d'une dernière objection. L'Autriche, a-t-on dit, c'est la Turquie civilisée ; pourquoi la Turquie en se civilisant ne constituerait-elle pas en orient une agglomération de nationalités à l'instar de celle de l'Autriche ? — L'Autriche, il est vrai, est un État, le seul peut-être, dans lequel on est parvenu à maintenir, sous la direction prédominante d'une race étrangère, plusieurs nationalités, ayant la jouissance plus ou moins complète de leurs droits civils et politiques. Mais à travers quels embarras et au prix de quels efforts ! A chaque crise européenne, cet échafaudage mal assorti craque et menace ruine ; son existence est mise périodiquement en question. Tantôt ce sont les Slaves qui sont travaillés, tantôt c'est la Hongrie qui s'en veut détacher, tantôt c'est l'Italie qui se révolte. Ce n'est certes pas un sort à envier pour un corps politique, ni un modèle à imiter. Et pourtant qu'il y a encore de points de dissemblance entre l'Autriche et la Turquie. Non, les deux empires ne diffèrent pas en cela seulement que l'un est plus civilisé que l'autre. Il y a plus d'esprit que de vérité dans le mot que nous citons tantôt sur l'Autriche. Il y a d'abord chez elle unité de religion, ou à peu près, avantage immense lorsqu'on songe à l'influence directe et variée qu'exerce la religion chrétienne sur toute la consti-

tution civile des sociétés modernes. S'il y a en Autriche plusieurs nationalités, il n'y a en revanche qu'une seule société civile, tandis qu'en Orient il y a et il y aura sans cesse, sous le régime turc, deux sociétés profondément séparées dans tous les termes de leurs rapports. Les populations de l'Autriche sont d'ailleurs loin de nourrir pour la cour de Vienne ces haines invétérées qu'a déposées dans les cœurs des chrétiens de l'Orient la longue oppression du gouvernement turc. Tout au contraire, ces populations ont eu en tout temps bien des motifs de reconnaissance envers la maison d'Autriche ; plusieurs lui durent leur affranchissement du joug de la tyrannie ottomane ; et quoi qu'on dise du despotisme autrichien, le fait est qu'à la réserve de l'indépendance et des libertés politiques, les pays qui relèvent du gouvernement de Vienne, n'ont jamais cessé de jouir de tous les autres bienfaits de la civilisation. Et puis il est permis de le dire, sans faire injure aux Hongrois, aux Slaves et aux Italiens ; la race prépondérante de l'Autriche, la race Germanique leur est supérieure sous plus d'un rapport, et surtout sous celui de l'habileté gouvernementale ; l'adresse infinie de la chancellerie de Vienne, n'a-t-elle pas toujours fait l'admiration du monde politique de l'Europe ! Ce n'est pas par là sans doute que brille la race turque, qui a dû recruter parmi les chrétiens tout ce qu'elle a eu jamais d'un peu distingué en fait de premiers ministres, de généraux et de diplomates. Il est vrai qu'on nous invite à patienter jusqu'à ce que la race turque se civilise. Mais que penserait-on, mon Dieu, d'un tuteur qui dirait à son pupille de remettre son éducation jusqu'à ce que le gouverneur qui lui sera donné, finisse d'abord par faire la

sienne. Mieux vaut, ce semble, pour le pupille, employer ce temps à se faire, de ses propres moyens, une place telle quelle dans le monde. Eh bien, c'est là précisément la réponse que les chrétiens de l'Orient seraient autorisés à donner à l'Europe. Puisqu'on pense que l'heure de leur émancipation a sonné, il est plus juste de les laisser en faire l'essai tout de suite pour leur propre compte, que de les obliger à prendre patience jusqu'à ce que la race turque veuille bien se civiliser pour accepter la direction de cette œuvre.

L'émancipation des chrétiens sous un régime chrétien, telle est, en dernière analyse, la solution la plus rationnelle et la plus praticable de la question d'Orient. Seulement il faudra que le nouvel état soit constitué de manière à présenter les deux conditions indispensables suivantes :

1^o Une majorité de chrétiens tout à fait prépondérante par rapport à l'élément turc. Celui-ci ne pouvant pas être complètement éliminé, il faudra le réduire, par la délimitation du nouvel établissement, à des proportions aussi minimes que possible, afin que l'état chrétien n'offre pas l'inconvénient de l'Empire Ottoman, où l'on voit deux sociétés égales à peu près en force, s'user dans un antagonisme perpétuel. Cette condition serait heureusement facile à réaliser, puisque l'élément turc ne constitue qu'une bien petite minorité en Europe et aux îles, et que même sur le littoral de l'Asie mineure, c'est à peine s'il atteint la moitié de la population du pays.

2^o Une masse chrétienne composée de races qui seraient, comme les Grecs, les Albanais et les Bulgares, aptes à se fondre dans une communauté complète de sen-

timents, d'idées et d'intérêts, et qui présenteraient même tout d'abord un commencement de fusion; condition aussi nécessaire que la première, afin que le nouvel état en s'appuyant dès le premier moment sur un fond de cohésion suffisante, puisse réaliser bientôt cette union nationale en dehors de laquelle il n'y a ni force ni vitalité pour les corps politiques.

Pour obtenir ces conditions il faudrait, on le voit, rétrécir notablement le cadre actuel de l'empire de Constantinople. Mais cette ville, le point essentiel de l'affaire, resterait toujours la capitale d'un état puissant aussi bien par l'étendue et la richesse du territoire qu'il embrasserait, que par le chiffre de sa population. Quant aux pays qui resteront en dehors de ce principal établissement, ils pourront, soit former des états indépendants secondaires, soit servir à d'autres combinaisons, notamment à ouvrir à la race turque elle-même, dans l'intérieur de l'Asie mineure, une nouvelle carrière, où, dégagée de ses embarras présents, elle puisse donner la mesure de son aptitude gouvernementale et sociale.

Nous ne pousserons pas plus loin les détails de cette délimitation; il nous suffit pour aujourd'hui d'avoir posé les principes, les seuls sains, les seuls vrais, qui doivent présider à la reconstruction politique de l'Orient.

P.

Chronique politique du Spectateur.

—0000—

Quelle que soit la diversité des faits que notre chronique ait à enregistrer, le fait prédominant qui absorbe entièrement l'attention publique, c'est la guerre avec ses fureurs, ses vicissitudes, ses héros, ses nobles victimes et les innombrables malheurs qu'elle traîne à sa suite; mais cette guerre, sujet de la préoccupation générale des esprits, n'est-elle pas assez éloquente par elle-même, pour calmer tant soit peu les tendances belliqueuses de notre époque, et faut-il encore qu'un autre fléau vienne lui disputer l'œuvre de la destruction? Faut-il que pendant que des milliers de braves sont moissonnés sur les champs de bataille, l'armée Piémontaise se voie décimée par la maladie, sans avoir eu encore l'occasion de combattre?

En présence de ce désolant spectacle, dont les cruelles péripéties se déroulent tous les jours sous nos yeux, qui pourrait sans renoncer à cette liberté de penser, qui est la vie même de l'intelligence, s'abstenir de rechercher la cause et le but de la guerre?

La véritable cause de la guerre qui se poursuit actuellement, est incontestablement la décadence de la Turquie, qui a mis en péril son indépendance et son intégrité; mais cette indépendance si menacée, pourrait-elle lui être rendue par la guerre? La Turquie dans l'état d'épuisement et de désorganisation où elle se trouve, pourrait-elle maintenir son indépendance, tandis qu'il a été maintes fois démontré, que par elle-même, elle n'est pas en état

de repousser les dangers intérieurs ou extérieurs qui la menacent ?

L'indépendance pour les Empires, est un attribut de leur civilisation, de leurs progrès et des forces morales et matérielles dont ils disposent ; et il est aussi étrange de parler de l'indépendance de la Turquie, que de celle d'un homme accablé d'années, auquel il ne reste plus ni assez d'intelligence, ni assez de volonté pour pouvoir gérer ses propres affaires. D'ailleurs, la guerre actuelle, qui ne fait qu'épuiser de plus en plus les forces déjà défaillantes de la Turquie, lui rendrait-elle l'indépendance dont elle est de fait dépouillée ? Et lorsque les grandes Puissances de l'Europe s'entendraient pour arriver à une pacification, par laquelle la liberté du culte et l'amélioration du sort des populations chrétiennes soumises à la domination de l'empire Ottoman, seraient placées à l'avenir sous la sauvegarde d'un acte collectif sanctionné par le droit public Européen, le défaut d'indépendance de la Turquie, ne serait-il pas mieux constaté encore, par cet acte solennel qui placerait sous la protection collective des cabinets de l'Europe, les sujets chrétiens de l'empire Ottoman ? Le but donc de cette guerre ne peut pas être l'indépendance de la Turquie. Serait-ce alors son intégrité qui se voit menacée par des voisins trop puissants ? Pourtant les plénipotentiaires réunis en conférence le 19 Avril, ont établi d'un commun accord, une garantie qui paraît concilier l'existence de la Turquie et le repos de l'Europe, sous la forme d'un engagement conçu en ces termes :

« S'il survenait un conflit entre la Sublime Porte et une des parties contractantes, les deux états avant de recourir à l'emploi de la force, devraient mettre les

» autres Puissances en mesure de prévenir une pareille » extrémité par les voies pacifiques. »

Au reste, quand même la Russie voudrait porter atteinte à l'intégrité de l'empire Ottoman, elle ne le pourrait pas ; car « il est évident que chaque conflit oriental fait » naître pour la Russie, l'éventualité d'une complication, » où les Puissances Occidentales se trouvent avec elle » en opposition. Leurs forces navales réunies, sans nul » doute, doivent l'emporter par le nombre (*).

L'intégrité du territoire de l'empire Ottoman étant ainsi assurée, il semblerait que rien ne devrait retarder la prochaine pacification de l'Europe. Pourtant les Puissances occidentales, se liant peu à de simples engagements, manifestèrent lors de la rupture des conférences de Vienne, la ferme volonté de poursuivre la guerre avec vigueur, afin d'asseoir l'intégrité de la Turquie et le repos de l'Orient, sur des garanties matérielles, telles que la réduction ou la limitation des forces navales de la Russie dans le Pont-Euxin. Et certes, ce n'est pas à nous qui préférons le rôle de simple narrateur, de justifier ou de critiquer les méfiances qui s'opposent à la conclusion de la paix et que le temps seul pourrait dissiper.

La guerre suit donc son cours ; et, chose bien remarquable, tandis qu'elle s'est engagée pour assurer le repos et l'intégrité de l'Empire Ottoman, et que pour cette cause, le plus noble sang de la Chrétienté coule à flots, les Turcs qui ont rendu l'hiver dernier, de véritables services aux armées alliées, en mettant une grande activité dans le transport de munitions et d'approvisionnements de toute espèce, s'abstiennent systématiquement de nous dou-

(*) Journal de St. Pétersbourg N° du 31 Mai (12 Juin).

ner aussi quelque preuve de leurs talents militaires et de leur courage, quoique l'art de la guerre soit le seul qu'ils aient exercé depuis qu'ils font parler le monde de leurs conquêtes et de leur décadence.

En effet, leur plus grand capitaine est aussi réservé devant les murs de Sévastopol, qu'il l'a été lors de la campagne du Danube, et nous lui aurions volontiers donné le titre glorieux de *cunctator*, si sa première campagne ne nous avait appris, que différer par prudence et s'abstenir par calcul, sont des vertus d'une nature tout à fait différente.

L'acte le plus saillant de notre politique internationale, est sans contredit le traité de commerce et de navigation conclu récemment entre la Turquie et la Grèce. Ce traité a été jugé différemment en Grèce, par les divers organes de la publicité. Autant les journaux dévoués à la politique ministérielle, ont-ils cherché à rehausser la valeur de cet acte, autant ceux de l'opposition ont-ils mis de l'ardeur à prouver qu'il est sous plus d'un rapport, nuisible aux intérêts de la nation. Certes, s'il n'eût été question que d'un traité de commerce et de navigation proprement dit, tout le monde aurait été d'accord, sur l'opportunité et l'utilité d'un acte, qui réglerait les rapports de commerce et de navigation des deux états. La conclusion d'un pareil traité aurait été même d'autant plus facile, que la Turquie ne s'est jamais sérieusement refusée à accorder au pavillon grec, les avantages concédés aux nations les plus favorisées. Trouvant son compte à ce que le cabotage de ses côtes, ainsi que le commerce de transport, soient exercés par la marine grecque, la Turquie n'y opposerait pas plus de difficultés en 1855, qu'elle n'en a opposé en 1810.

Mais l'obstacle ne venait pas de là; car le gouvernement Ottoman a toujours soutenu, qu'un traité de commerce et de navigation devrait, soit par ses dispositions expresses, soit par ses réticences mêmes, régler aussi certains rapports civils et politiques des sujets chrétiens des deux états limitrophes.

Et ce sont précisément ces dispositions qui ont réveillé les susceptibilités nationales en Grèce, en donnant une teinte politique au traité en question. En effet, la race grecque, qui n'a pas cessé de considérer la souveraineté des Sultans comme un *fait*, n'a jamais reconnu la légitimité d'une domination, injuste dans son principe, violente et oppressive par sa nature. Aussi, n'est-il pas surprenant, qu'elle ait toujours senti une sorte de répulsion pour la conclusion d'un traité qui, quelque soit son titre, toucherait à des questions qui autrement seraient restées en suspens.

Tant il est vrai que des actes que seraient considérés comme justes et praticables, s'ils devaient être appliqués à des sociétés régies par les principes du droit et de la justice, sont bien autrement appréciés en Orient, où l'on voudrait en faire l'application, à des individus courbés par une loi inexorable, sous un régime qui n'a pas cessé de leur imposer de nouvelles charges, sans jamais leur garantir aucun droit; et quels droits pourrait-on faire valoir vis-à-vis d'un pouvoir qui n'est fondé que sur la force?

Le gouvernement turc vient de nous fournir un nouvel exemple de ce que nous avançons, par l'acte qui étend la conscription militaire sur tous les sujets du Sultan. Chose étrange! Tandis que les grandes Puissances sont

fermement décidées à améliorer le sort des chrétiens de la Turquie, et que le Tanzimat vient de consacrer en principe, l'égalité de tous les sujets du Sultan, sans distinction de race ni de religion, le gouvernement turc, pour mieux prouver, de quelle manière il entend appliquer ce nouveau code, impose d'une part, à ses rayas le tribut du sang, et un surcroît d'obligations dont ils étaient exempts jusqu'ici, et maintient d'autre part, les charges qui ne pèsent que sur les chrétiens sans être partagées par les Musulmans.

Dans un pays, où la liberté individuelle est respectée, où les droits de l'état, ainsi que ses obligations, sont clairement déterminés, le service militaire tout en étant imposé par la loi, ne constitue pas moins un droit inhérent à la qualité du citoyen. Mais en Turquie, où les chrétiens n'ont jamais cessé d'être traités en vaincus, où aucune autre limite n'est posée au caprice du maître, que sa propre volonté, quel intérêt ou quelle obligation les chrétiens pourraient-ils avoir, à s'armer pour défendre un ordre de choses, qu'ils ne subissent que parce qu'ils sont désarmés et les plus faibles ?

La législation des colonies à esclaves, permettait bien aux colons de fouetter les noirs paresseux ou récalcitrants, mais on n'a jamais conçu l'idée de confier aux esclaves mêmes la garde de ces colonies. D'ailleurs, ce qui a jeté l'alarme dans les familles chrétiennes, après la promulgation de l'acte qui leur applique la conscription militaire, c'est la pensée que les jeunes conscrits incorporés dans les régiments tures, perdraient peu à peu leur caractère national, et s'assimileraient à leurs tyrans, par l'oubli de leur langue maternelle, de la religion de

leurs pères et de ces sentiments d'amour, de dévouement et de fidélité, qui forment l'essence, pour ainsi dire, de la famille chrétienne.

Voilà les véritables causes de l'agitation qui s'est tout dernièrement manifestée dans les provinces limitrophes de la Grèce. Nous savons que la tendance politique de notre époque, n'est pas d'attribuer ces perturbations, résultat de l'oppression, à leur véritable cause, mais bien à des influences tout étrangères. Toutefois, dans cette circonstance, le gouvernement turc lui-même, a pris à tâche de dissiper ces préventions, en révoquant un acte odieux, qui, sans la présence des armées alliées, aurait peut-être de nouveau plongé dans l'anarchie les provinces limitrophes de la Grèce.

Nous félicitons le gouvernement turc de cette résolution, quoique tardive, et nous nous en félicitons nous-mêmes ; car tant que la Grèce sera en butte à d'injustes méfiances, personne plus que nous ne pourrait désirer que les populations chrétiennes de la Turquie, se résignassent à leur sort et qu'elles se tinssent dans une parfaite tranquillité. Nous nous sommes permis de qualifier d'injustes les méfiances dont nous avons été les victimes, parce que ceux qui nous ont accusés, en 1854, d'ingratitude et de partialité, oubliant que les Puissances Occidentales n'avaient pas encore déclaré la guerre à la Russie, à l'époque où le mouvement insurrectionnel de l'Épire et de la Thessalie éclata. C'est donc avant la déclaration de guerre, et lorsqu'un homme d'Etat éminent assurait du haut de la tribune, que l'Europe ne veut qu'arrêter les agressions de la Russie, et nullement intervenir dans les rapports entre le souverain et les sujets,

que le nation grecque prêta son concours à ses frères asservis, poussée par un élan unanime et irrésistible, que le gouvernement grec n'aurait pu arrêter, sans provoquer la désobéissance et l'anarchie dans le Royaume, c'est-à-dire, sans saper les fondements mêmes de son existence.

De tout ce qui précède, il est aisé de conclure, que le Tanzimat qui par sa mise à exécution, devait réaliser tous les bienfaits, dont les sujets chrétiens de la Porte ont été privés depuis quatre siècles, n'a fait dès son début, que les grever d'un surcroît d'obligations, beaucoup plus intolérables encore que celles dont ils sont chargés, sans leur faire par contre la concession d'aucun droit. Mais quand même le Tanzimat ne serait pas ce qu'il a été jusqu'ici, c'est-à-dire, la conscription des chrétiens, nous demanderons ce que c'est que l'égalité sous la domination Ottomane, si ce n'est la communauté de misère, et l'égalité de servitude? Sous un pareil régime, devant lequel la personnalité humaine est anéantie, on aurait mauvaise grâce de se plaindre des avantages ou des faveurs accordés à tel ou tel individu, au détriment de tous les autres, car tout dépend de la volonté ou du caprice de celui qui est l'ombre de Dieu sur la terre, et que d'ailleurs, sous le despotisme oriental, rien n'est stable, si ce n'est l'oppression et la misère. Certes, l'égalité devant la loi de tous les sujets d'un Empire, suppose aussi que toute distinction de race ou de classe y est abolie; mais en Turquie, où le principe de l'inégalité des races forme l'essence de la domination musulmane, l'abolition de ce principe pourra-t-elle changer la condition déplorable des populations chrétiennes? et parce que tous seront également imposés, également moles-

tés, également exposés aux déprédations des autorités turques, et aux exactions des fermiers et de maltôtiers de toute espèce, s'en trouvera-t-on mieux? Nous ne le pensons pas; à moins qu'on ne veuille soutenir que c'est encore un grand bonheur que d'être malheureux avec tout le monde.

Mais laissons à l'avenir de prononcer son jugement définitif sur ces réformes tardives, dont on espère la régénération de la Turquie, et tâchons d'entrer un moment plutôt dans le monde des réalités, pour nous occuper de la situation actuelle de cet Empire.

La Turquie, ainsi que toute autre puissance belligérante, pour soutenir la guerre qu'elle poursuit actuellement, a besoin d'hommes et d'argent. Devant satisfaire au premier de ces besoins, elle a été obligée, dans un moment très inopportun, d'appliquer la conscription militaire aux populations chrétiennes; mais ayant bientôt reconnu que le mécontentement universel que cet acte provoquait, pouvait lui devenir funeste, elle s'est empressée de le révoquer, afin de parer par une inconséquence, dont il faut lui savoir gré, aux résultats désastreux que cette mesure aurait infailliblement produit. Ainsi donc, vu la différence d'origine, de religion et de mœurs existant entre les deux races juxtaposées en Orient, et la nature de la domination turque, qui a toujours été hostile envers les populations chrétiennes, la Turquie se voit forcée de se priver du service militaire de plusieurs millions de ses sujets. Quant à l'argent, qui est le nerf de la guerre, pour se rendre un compte exact de la situation financière de la Turquie, il ne faut pas oublier qu'à dater de l'époque, où les deux sources prin-

cipales de ses revenus extraordinaires ont tari, c'est-à-dire, depuis que la confiscation a été abolie, et que l'altération des monnaies, n'est plus pour elle un moyen de finances, son gouvernement a été obligé d'avoir recours à l'émission de plusieurs centaines de millions de papier-monnaie, dont la dépréciation croissante, maintient toutes les valeurs dans une fluctuation perpétuelle, et entrave de plus en plus les échanges et les transactions commerciales. Se trouvant actuellement à bout de cette ressource, le gouvernement turc se voit forcé de contracter, au prix des plus grands sacrifices, des emprunts plus ou moins ruineux, tel que celui de 50 millions de piastres, qui a été souscrit par des capitalistes de Constantinople, au taux usuraire de 24 0/0, et aux conditions que les revenus de la riche et populeuse ville de Smyrne, seront donnés en garantie du remboursement du capital au bout de deux années. Mais la valeur des 50 millions de piastres, venant d'être entièrement consommée, la Turquie se voit aujourd'hui forcée de conclure un nouvel emprunt de 125 millions des francs, sous la garantie des Puissances alliées, et afin de faciliter le succès de cette opération financière, elle offre à ses prêteurs des sûretés matérielles qui paraissent plus que suffisantes, car elle s'engage à ce que l'intérêt et le fonds d'amortissement du dit emprunt, soient garantis par tous les revenus de l'Empire, et spécialement par la somme annuelle qui reste libre sur le tribut de l'Égypte, et en outre, par le produit des douanes de Smyrne et de Syrie.

C'est ainsi que la Turquie, afin de subvenir aux frais d'une guerre, qui a à peine commencé, et qui a déjà tota-

lement paralysé ses forces, se voit dans la nécessité d'escompter son avenir, ainsi que ses futurs revenus, et se fourvoie dans un dédale d'embarras inextricables. En effet, il n'est pas difficile de comprendre, que si un particulier se voyait obligé de livrer ses revenus à des créanciers antérieurs, il se trouverait bientôt dans l'impossibilité de pourvoir aux besoins de sa famille; il en est de même des états. Lorsqu'un gouvernement assujettit les recettes ordinaires d'un budget non-équilibré, au remboursement des intérêts et du capital de dettes amortissables dans de brefs délais, et qui doivent être bientôt entièrement absorbées par les nécessités de la guerre, le résultat infaillible de ce système financier, ne peut être que l'insuffisance du trésor à satisfaire aux exigences du service courant, le chaos administratif et la banqueroute.

La Turquie pourrait bien éloigner ce fatal dénouement en créant de nouveaux impôts, ou en imposant de nouvelles charges à des populations déjà épuisées; mais ces populations seraient-elles en état de faire les nouveaux sacrifices qui leur seraient demandés? Et les deux grandes Puissances qui sont actuellement les alliées de la Turquie, seront-elles toujours là pour tenir en respect des populations mécontentes et réduites à la plus extrême misère?

Tel est pourtant l'avenir prochain de la Turquie; telle est la nature des choses qui l'entraînent dans la pente rapide de ses futurs destinées.

Mais tandis que cet Empire donne des signes visibles de décadence et de décomposition sociale, que ses provinces les plus fertiles, que ses villes les plus populeuses

et les plus commerçantes, sont infestées par le brigandage, (*) la Grèce, dévouée à cette Royauté, qui est le Palladium de son indépendance, et le gage de sa future

(*) « Les montagnes de la Thessalie, sont depuis quelque temps, le repaire d'une grande quantité de kleftes, qui font de très fréquentes excursions dans la plaine, et dévastent le pays. Ces différentes bandes, qui ont leur point de ralliement sur l'Olympe, à Agraffa et à Cotzako, du côté de Tricafs, sont un mélange d'individus hétérogènes et de race et de culte, mais unis pour exercer leurs rapines. Le contingent le plus fort est fourni par les Albanais. » (Journal de Constantinople).

La même feuille publie également, d'après sa correspondance particulière de Smyrne que « l'accroissement qu'ont pris depuis quelques jours les bandes de voleurs qui bloquent nos environs, et leur audace qui les pousse à ne plus même se cacher et à se montrer en plein jour entre le village de Bournabat et de Smyrne, ont jeté la consternation parmi la population. »

On sait enfin que les habitans des Dardanelles ont été dernièrement obligés de désertir leurs demeures, afin de se soustraire aux violences et aux brutalités des bachi-bozouks. « Le défaut d'espace, dit la Presse de l'Orient, ne nous permet pas de reproduire les détails désolants qui nous parviennent sur les faits et gestes des bachi-bozouks; mais on comprend que les autorités aient pris des mesures énergiques, pour mettre un terme à des désordres sans nom. »

De son côté, le Journal de Constantinople qui fait le récit de quelques unes des atrocités commises par ces bandes indisciplinées, fait remarquer quant aux dévastations exercées par elles sur les propriétés, que « les vignes sont considérées généralement comme perdues, et c'est l'unique ressource du pays. Voici à peu près deux millions de piastres, que la population et le gouvernement perdront cette année, par suite de l'enrôlement des bachi-bozouks. »

Des faits aussi graves, dit-on, ont eu dernièrement lieu à Boujoukdéré, où les bachi-bozouks ont arraché des mains de la justice, un officier turc mis en prison pour indiscipline, par ordre de son commandant (Anglais). En général, d'après nos renseignements, la Turquie se verra bientôt obligée d'employer une partie de son armée, à réprimer des actes de rébellion, qui seraient sur le point d'éclater dans différentes parties de son territoire. Les derniers journaux de Constantinople, parlent déjà d'un mouvement insurrectionnel qui vient d'éclater à Tripoli de Barbarie.

grandeur, attend avec patience et résignation le dénouement du drame sanglant, dont les siècles à venir se sentiront également émus. Elle attend avec patience et résignation, le terme de la lutte qui se poursuit, convaincue qu'elle est, que lorsque la confusion d'idées qui règne aujourd'hui dans le monde, finira par se dissiper, et que les purs rayons de la vérité, en matière de foi, de morale, ou de droit, dégagés des ténèbres qui les entourent, parviendront à pénétrer dans des intelligences obscurcies par l'égoïsme ou par des passions haineuses, et que les opinions extrêmes, au risque de s'isoler, tendront à se rapprocher par une transaction inévitable, sur le terrain du possible et de l'intérêt général, la Grèce avec les instincts de la jeunesse, ses erreurs et ses illusions, trouvera enfin justice devant l'opinion publique de l'Europe.

Animée de cette conviction, la Grèce, loin de s'irriter des outrages auxquels elle est en butte et des accusations calomnieuses dont elle est constamment l'objet, prend patiemment son parti, car elle sait à quoi s'en tenir, avec cette foule versatile d'écrivains à la mode, de turcophiles, nous ne dirons pas de la veille, ils étaient si peu nombreux, mais de turcophiles du lendemain qui, par spéculation politique plutôt que par conviction, ne cessent de prôner l'islamisme et de défier le Coran, en lui offrant en holocauste leurs propres frères en Jésus-Christ.

La guerre est en général défavorable au développement de l'industrie et de la prospérité matérielle des peuples; mais les circonstances toutes particulières qui ont arrêté, depuis un bon nombre d'années, le progrès de

l'aisance parmi nos classes industrielles, outre la stagnation du commerce maritime, sont encore les mauvaises récoltes et la maladie des vignes et du raisin de Corinthe. Aussi pour ce qui regarde l'industrie, n'aurons-nous pour le moment à signaler que deux seuls faits, que nous recommandons également à l'attention de nos lecteurs.

La belle filature de soie construite à grands frais, il y a quelque temps à Athènes, et qui de l'aveu des connaisseurs est un des plus beaux établissements de ce genre, surtout pour la grandeur de ses machines, est maintenant en pleine exploitation. S'il faut en juger par les résultats déjà obtenus, cette entreprise, tout en étant une des plus sûres, promet en même temps à ses actionnaires, les bénéfices les plus considérables.

En effet, notre beau climat est on ne peut plus favorable à la production de la soie, et la Grèce qui possède actuellement des mûriers s'étendant sur un espace de 240,000 stremmes, exporte une quantité assez considérable de soie, pour qu'elle forme, après le raisin de Corinthe, un des principaux produits du pays.

La valeur de la soie exportée annuellement s'élève à environ 2 millions de drachmes. Nous ferons en outre remarquer, que la température douce qui règne à Athènes, pendant presque toute l'année, permet la continuation du travail, même en hiver, et rend plus facile la filature des cocons, avantage qu'on chercherait en vain dans les pays du Nord.

Au reste, Athènes, comme le plus grand centre de population en Grèce, offre plus que toute autre ville du royaume, des fileuses en grand nombre et à bon marché,

ainsi que toutes les facilités pour le travail régulier de l'établissement. Ceux qui l'ont visité ont pu s'assurer par eux-mêmes, qu'il est solidement construit, bien distribué, complet dans toutes ses parties, et que les machines, sorties des ateliers des MM. Louis Roeck et Ce, dont la réputation est européenne, sont des mieux construites et des plus belles de la France.

Nous félicitons la société *Séricicole de la Grèce*, et particulièrement ses premiers fondateurs, du bel établissement qu'ils viennent de fonder parmi nous, et nous sommes entièrement convaincus que leurs efforts et leurs sacrifices pour l'exploitation d'une industrie éminemment nationale, seront d'autant mieux couronnés de succès, que la direction en a été confiée à des personnes aussi éclairées que probes (*).

Dans le but d'encourager les associations particulières qui se forment difficilement en Grèce, vu la rareté des capitaux, et les bénéfices de 12 0/0, que leur emploi produit à plus d'une entreprise industrielle ou commerciale, le gouvernement vient de soumettre aux chambres et de faire voter par elles, une loi qui permet la fondation par actions avec l'autorisation du Roi, d'une société anonyme, à l'effet d'établir, entre les îles et les côtes de la Grèce, des lignes de navigation à vapeur.

L'obligation principale de cette société, serait d'affecter au service des dites lignes, et d'entretenir constamment en bon état, trois ou quatre bateaux à vapeur, (dont aucun ne pourra être d'une force inférieure à celle de 70 chevaux) et d'en avoir au moins encore un de réserve.

(*) Voici les noms des fondateurs de cet établissement. L. Roeck, D. E. Mavrocordato, J. Tzatzos, P. Papiolaki, C. G. Daratti, A. G. Lurutti.

En retour de ces obligations, le gouvernement assurerait à la société les avantages suivants.

1°. Il lui accorderait un privilège exclusif dont la durée est fixée à 12 ans au plus, à compter du jour où les bateaux de la société commenceront leur service.

2°. L'État concourrait pour un cinquième, à la formation du capital social, sans qu'il soit tenu néanmoins d'y contribuer en aucun cas, pour plus de 400,000 dr.

3°. Le gouvernement garantirait aux actionnaires, à raison de leurs mises, un intérêt de 5 0/0 au plus, payable par semestre. Or, toutes les fois qu'après défalcation des frais d'exploitation et d'administration, ainsi que des sommes annuellement affectées à l'amortissement des capitaux employés à la première fondation, le revenu net ne suffirait pas au service semestriel des intérêts, au taux de 5 0/0, le gouvernement devra y suppléer de ses propres fonds.

4°. Il affranchirait de tous droits d'entrée, le matériel nécessaire à l'armement, à la réparation et à l'entretien des bateaux à vapeur de la société, ainsi que de son usine. Cette franchise serait accordée pour toute la durée de la société, quant aux machines et à la houille; elle serait limitée à six ans, quant au reste du matériel.

5°. Les paquebots de la société seraient assimilés aux bâtiments de guerre, et jouiraient des mêmes privilèges.

6°. Il serait fait, soit par l'État, soit par les communes, sur le pied d'évaluation adopté pour les travaux d'utilité publique, concession des terrains nécessaires à la construction d'un chantier, ainsi que de l'usine et des autres établissements que la société jugerait à propos de faire construire.

7°. La société aurait la faculté d'exercer la police à bord de ses bateaux, par ses propres agents; mais toujours sous la surveillance de l'autorité publique et en conformité de l'ordonnance qui sera rendue à ce sujet par le Ministre de l'Intérieur.

À défaut d'une société qui consente à se soumettre aux obligations ci-dessus, la loi prescrit que le service de la navigation à vapeur entre les différents points du Royaume, pourra être organisé aux frais du trésor public, sans que néanmoins cette dépense, puisse excéder quant à présent, la somme de 1,500,000 Dr.

S.